



## Stop sur la ligne droite d'une route en t

-----  
Par Visiteur

Dans une zone industrielle le Maire à fait installer un stop sur la ligne droite alors qu'il aurait été logique de mettre un cédez le passage sur la route qui débouche sur cette ligne droite.

Le gendarme qui ma verbalisé m'a indiqué que c'est pour ralentir les voitures sur la ligne droite.

Je dois m'expliquer au tribunal mardi.

Lorsqu'une personne devient Maire, peut-elle mettre (en accord avec les conseillers)des panneaux comme bon lui semble, en l'occurrence un stop à la place d'un ralentisseur et d'un cédez le passage?

Y a-t-il une autorité compétente en la matière qui devait avaliser son projet?

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Lorsqu'une personne devient Maire, peut-elle mettre (en accord avec les conseillers)des panneaux comme bon lui semble, en l'occurrence un stop à la place d'un ralentisseur et d'un cédez le passage?

Je comprends bien la situation mais le maire a un pouvoir de police et de circulation. En vertu du code de la route et du code général des collectivités territoriales, il peut prendre des arrêtés afin de faire installer des panneaux de signalisation routière. Vous considérez que ce stop aurait du être remplacé par un cédez le passage mais malheureusement ce n'est que votre opinion et je ne pense pas que construire votre défense sur ce point soit la meilleure solution. La pose du panneau a été votée par vos élus.

Y a-t-il une autorité compétente en la matière qui devait avaliser son projet?

Non puisque cela relève de la compétence du maire. Hors agglomération et hors voirie communale ce n'est pas le maire qui prend ce genre de décisions mais le préfet ou encore le président du conseil général.

Cordialement

-----  
Par Visiteur

Bonjour,

Si vous comprenez bien la situation vous n'auriez pas écrit cela :

<<Vous considérez que ce stop aurait du être remplacé par un cédez le passage>>

Mais ceci

<<Vous considérez que ce stop aurait du être remplacé par un ralentisseur, si le but était de ralentir les voitures sur cette ligne droite et de mettre un cédez le passage sur la route qui y débouche à angle droit et qui actuellement n'a aucun panneau>> !!

Vous m'écrivez que << je ne pense pas que construire votre défense sur ce point soit la meilleure solution>>mais vous ne me proposez rien !

En résumé vous m'apprenez que je vais me faire massacrer, mardi au tribunal et qu'un stop qui représentait une intersection dangereuse avec possibilité de mauvaise visibilité (il y a 25 ans) c'est juste un panneau qui pourrait peut-être représenter une intersection dangereuse, il faut s'arrêter sans chercher à comprendre et qu'à partir du moment que l'on est élu, on acquiert en même temps (par le saint esprit) toutes les connaissances en matière de circulation.

Je trouve aberrant qu'un particulier qui vient de faire réaliser par un professionnel une installation électrique dans sa nouvelle maison doit avoir l'aval d'un organisme de contrôle pour avoir le raccordement électrique, alors qu'un élu peut s'en affranchir en matière de sécurité routière qui concerne des milliers de personnes. Remplacer les ralentisseurs par des stops cela coûte moins chère et peut rapporter gros, il suffit juste qu'une rue y débouche.

-----  
Par Visiteur

Monsieur,

Nul besoin d'être agressif.

Que voulez vous que je vous propose: vous pouvez tout à fait critiquer l'action de votre commune mais cela ne remettra pas en cause les faits à savoir que vous n'avez pas respecté un stop. Je ne vois pas comment nier cela.

Le maire dispose de pouvoirs et cette décision liée aux panneaux de circulation relève de l'exercice de ses pouvoirs. Que vous trouviez sa solution aberrante j'en conviens tout à fait mais cela relève de votre seule appréciation.

En résumé vous m'apprenez que je vais me faire massacrer, mardi au tribunal et qu'un stop qui représentait une intersection dangereuse avec possibilité de mauvaise visibilité (il y a 25 ans) c'est juste un panneau qui pourrait peut-être représenter une intersection dangereuse, il faut s'arrêter sans chercher à comprendre et qu'à partir du moment que l'on est élu, on acquiert en même temps (par le saint esprit) toutes les connaissances en matière de circulation.

Je ne prétends pas cela mais lorsqu'un panneau de signalisation indique un stop oui vous devez le respecter même si vous pouvez que cela est totalement inutile.

Le terme massacre est peut être un peu fort je vous rappelle que vous n'encourez qu'une peine d'amende.

Je vous rappelle que l'apposition des panneaux de signalisation, comme bon nombre de règles en matière de sécurité routière, sont édictées dans un but de prévention.

Que dire du port de la ceinture obligatoire même pour faire 500 mètre?

Cordialement